

Ministère de la santé et des sports

**Direction générale de la santé**

Secrétariat général

*Mission systèmes d'information*

Sous-direction de la prévention des risques  
de liés à l'environnement et à l'alimentation  
*Bureau de la qualité des eaux*

Personne chargée du dossier :

Moïna. S Drouode

tél. : 01 40 56 59 03

de : [moina.drouode@sante.gouv.fr](mailto:moina.drouode@sante.gouv.fr)

Le Directeur général de la santé

à

Mesdames et messieurs les préfets  
région,  
Directions régionales des affaires  
sanitaires et sociales – Agence  
régionale de santé

Mesdames et messieurs les préfets  
département,  
Directions départementales des  
affaires sanitaires et sociales –  
Agence régionale de santé

**CIRCULAIRE N°DGS/EA4/MSI/2010/80 du 3 mars 2010** relative à la définition du rôle des structures de support du système d'information en santé-environnement sur les eaux (SISE-Eaux) et aux modalités transitoires d'assistance aux utilisateurs et de maintenance

**Date d'application** : Immédiate

NOR : SASP1006254C

Classement thématique : Santé environnementale

**Résumé** : La présente circulaire a pour objectif de définir le rôle des structures de support du système d'information SISE-Eaux et de préciser les modalités transitoires d'assistance aux utilisateurs et de maintenance à la suite de l'arrêt des activités du Pôle d'aide au développement (PAD) de Strasbourg.

**Mots clés** : eau destinée à la consommation humaine, SISE-Eaux, maintenance, assistance, référents

**Textes de référence** :

- Code de la santé publique, notamment ses articles R. 1321-1 et suivants, articles R. 1322-1 et suivants ;
- Note de service DGS/EA4/2009/134 du 18 mai 2009 relative à la diffusion de l'application informatique « SISE-Eaux version 3.0 – Echanges », destinée au traitement des données du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation par les directions départementales des affaires sanitaires et sociales ;
- Circulaire N° DGS/SD7A/2007/170 du 24 avril 2007 relative aux mesures à mettre en œuvre pour assurer la qualité des données contenues dans le Système d'Information en Santé-Environnement sur les Eaux (SISE-Eaux) ;
- Lettre circulaire DGS/SD7A n° 926 du 29 août 2006 relative à l'élaboration de deux rapports nationaux relatifs à l'eau destinée à la consommation humaine ;
- Lettre circulaire du 7 octobre 2005 relative à la protection des captages servant à la production d'eau destinée à la consommation humaine – Base de données informatisées SISE-Eaux ;
- Circulaire DGS/DAGPB N°2005-269 du 30 mai 2005 relative à l'informatisation du domaine des

eaux géré par les services Santé/Environnement des services déconcentrés.

- Circulaire DGS/SD7A/2001/70 du 6 février 2001 relative à la saisie dans le logiciel SISE-Eaux des résultats du contrôle sanitaire des eaux conditionnées (eaux minérales naturelles, eaux de source et eaux rendues potables par traitement) et des établissements thermaux.

#### **Textes abrogés :**

- Circulaire DAGPB/DGS n°15 du 10 avril 1996 relative à l'informatique des services déconcentrés pour le domaine des eaux (SISE-EAUX)
- Circulaire DAGPB/DGS n°14 du 10 décembre 1993 relative à l'informatisation des services déconcentrés pour le domaine des eaux
- Circulaire DGS/SD7A/2007/170 du 24 avril 2007 relative aux mesures à mettre en œuvre pour assurer la qualité des données contenues dans le Système d'Information en Santé-Environnement sur les Eaux (SISE-Eaux)

#### **Annexe :**

- Fiche de renseignement pour la création d'un compte utilisateur Mantis

A la suite de l'arrêt des activités du pôle d'aide au développement (PAD) de Strasbourg, qui assurait depuis 1995 la maintenance de SISE-Eaux, de la disparition progressive des groupes BO-SISE (chargé de la réalisation et de la maintenance des univers et des requêtes Business Object) et de l'arrêt des activités des Groupes d'Assistance de deuxième Niveau et d'Intervention Technique (GRANIT, structures interrégionales de formation, de maintenance et d'assistance technique aux utilisateurs), mes services sont contraints de redéfinir de nouvelles structures de support du système d'information SISE-Eaux. La présente circulaire a pour objet de présenter cette nouvelle organisation.

En ce qui concerne l'assistance aux utilisateurs et la maintenance de l'application, les modalités décrites ci-après sont transitoires et seront enrichies à l'occasion de la réorganisation complète des supports de l'application, pour laquelle des réflexions communes de la délégation à la stratégie des systèmes d'information de santé, de la direction générale de la santé (DGS) et de la direction des affaires financières, juridiques et des services sont en cours.

## **I – Les différentes structures de support de SISE-Eaux**

### **1) Le PADSE**

Le pôle d'administration des données en santé environnement (PADSE) assure l'exploitation et la maintenance fonctionnelle de la base de données SISE-Eaux.

A ce titre, le PADSE est plus particulièrement chargé de répondre aux demandes d'exploitation internes et externes des données de la base SISE-Eaux. Le PADSE est notamment sollicité pour la mise à disposition de données sur le site Internet d'information du public.

Le PADSE a également pour mission l'amélioration de la qualité des données de la base SISE-Eaux. A cet égard, la base est régulièrement auditée afin de détecter d'éventuelles anomalies et de mettre en œuvre des procédures de rectification des erreurs recensées. Un état des lieux trimestriel de la qualité des données est mis à disposition des utilisateurs sur le réseau d'échanges en santé-environnement (RESE).

Le PADSE assure en outre, la maintenance opérationnelle de la base de données SISE-Eaux (gestion des tables nationales des paramètres), ainsi que le suivi des chantiers évolutifs de l'application.

## 2) Le groupe national des référents régionaux de la qualité

Au vu des nombreux travaux d'exploitation menés à l'échelon national au cours des dernières années, il apparaît que la qualité des données contenues dans la base nationale SISE-Eaux et SISE-Baignades est globalement satisfaisante. Toutefois, des erreurs ou des aberrations de données sont encore mises en évidence. Afin de fiabiliser de manière pérenne les données contenues dans ces bases, un groupe de référents régionaux pour la qualité des données de SISE-Eaux et SISE-Baignades a été créé en juin 2009 (tableau des référents SISE disponible sur le RESE). Raphaël TRACOL (Agence régionale de santé de Basse-Normandie) a été missionné par la DGS, en appui du PADSE, pour animer ce groupe de travail.

Chaque référent régional est chargé de mettre en place un groupe de travail composé des principaux utilisateurs de SISE-Eaux et SISE-Baignades dans sa région, pour constituer un véritable réseau d'échanges entre les utilisateurs au niveau régional. Les référents régionaux de la qualité veille à la bonne diffusion de l'information en matière de qualité des données et assiste les départements dans la mise en œuvre des actions d'amélioration de la qualité disponibles sur le RESE (<http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/foncserv/sise/aep/etat/anim.htm>). Ils sont par ailleurs chargés de recueillir les interrogations et les besoins fonctionnels des utilisateurs locaux relatifs aux évolutions de SISE-Eaux et SISE-Baignades, en vue de les transmettre à la DGS.

## 3) Le groupe national des référents SISE-Eaux

Les travaux menés dans le cadre de la mise en place du système d'information décisionnel de la base de données SISE-Eaux ont permis de souligner la nécessité absolue de procéder à la mise à jour des définitions des objets contenus dans la base de données.

Animé par le PADSE, ce groupe est chargé d'actualiser les définitions des items de la base, de mettre à jour les règles de modélisation, et de s'accorder sur les règles de saisie faisant l'objet de divergence. Il assure la mise à jour du dictionnaire de données.

## 4) Le groupe de travail des correspondants-formation

L'application transactionnelle de SISE-Eaux a fait l'objet d'une série d'évolutions profondes visant à faciliter les missions des directions départementales des affaires sanitaires et sociales- agence régionale de santé (DDASS-ARS). Cette version de l'outil intègre désormais de nouvelles fonctionnalités parmi lesquelles figurent, la gestion des non-conformités, la gestion des unités logiques de distribution, ainsi que l'automatisation des échanges des données de l'auto-surveillance et du contrôle sanitaire entre les DDASS-ARS et les distributeurs d'eau. La diffusion aux services de cette nouvelle version de l'application (version V3.1) est prévue pour juillet 2010.

Afin de permettre le déploiement de ce nouvel outil dans des conditions optimales, la DGS envisage de confier la mission de formation des utilisateurs à des correspondants-formation régionaux.

Ces correspondants, formés à la nouvelle version de l'outil lors d'une séance de formation de trois jours en mai 2010, seront chargés, à l'issue de ces séances, de la formation des utilisateurs de leur région à compter de juin 2010.

Le choix des correspondants-formation, à raison de un ou deux correspondants par région, est laissé à l'initiative des services et doit être porté à la connaissance du bureau de la qualité des eaux au plus tard le 22/03/2010.

Des documents d'aide (guide utilisateur, support de formation), en cours de réalisation, accompagneront la diffusion de la nouvelle version de SISE-Eaux.

## **II. Le cas particulier de l'assistance aux utilisateurs et de la maintenance de SISE-Eaux**

Deux chantiers majeurs associés à SISE-Eaux sont actuellement en cours. Il s'agit d'une part du chantier de refonte de l'application, dont la diffusion générale est prévue pour juin 2010, et d'autre part, du chantier décisionnel qui devrait être opérationnel pour le premier trimestre 2011. Des travaux sont également en cours en vue d'assurer la continuité de service avec Business Object lors du passage à la version 3.1 de SISE-Eaux, en attendant la mise en place du système d'information décisionnel.

Afin de palier en partie l'arrêt des activités du PAD de Strasbourg et pour faire face au déploiement des nouvelles versions de l'application SISE-Eaux, les nouvelles modalités pratiques d'assistance aux utilisateurs et de maintenance du système, également applicables aux outils actuellement en exploitation dans les DDASS- délégation territoriale des ARS (version 3) sont précisées ci-dessous. Ces modalités seront complétées lorsque la réorganisation complète des supports aura été achevée.

Les demandes de maintenance de la base de données, ainsi que les demandes d'évolutions fonctionnelles devront à compter de juin 2010 faire l'objet d'une fiche, créée par les services à l'aide du système de suivi des anomalies de Mantis.

Mantis est un logiciel web, libre de droits, qui permet la création de fiches de recensement des anomalies, de demandes d'évolution et/ou d'information, ainsi que le suivi de la résolution des dysfonctionnements.

Les fiches créées seront répertoriées selon qu'il s'agisse d'une « demande de travaux » (anomalies, dysfonctionnements et mises à jour), d'une « demande d'information », d'une « demande d'évolution » ou d'une demande de « documentation ».

Sur le plan informatique, les anomalies et les mises à jour informatiques recensées sous Mantis seront transmises puis traitées en continu par le Guichet Unique des Services (GUS) (fiches correspondant à la catégorie « demande de travaux »).

Sur le plan fonctionnel, les demandes d'information et les demandes d'évolution saisies sous Mantis (fiches correspondant aux catégories « demandes d'information » et « demandes d'évolution ») seront examinées par le PADSE, la DGS (bureau de la qualité des eaux) et la Mission des Systèmes d'Information (MSI) une fois par trimestre afin d'étudier les suites à donner.

L'ensemble des utilisateurs de l'outil Mantis pourra avoir accès à tout moment, à partir du site Internet suivant : <http://www.alva-conseil.com/>, à la totalité des fiches émises par les services et s'informer de l'avancement du traitement des problèmes recensés.

L'outil Mantis permettra également de mettre à la disposition des utilisateurs des documents relatifs à la base de données SISE-Eaux (guide utilisateur de l'application, listes des dernières mises à jour réalisées répertoriés en catégorie « documentation »).

Afin de recenser les utilisateurs potentiels de l'outil et de créer les comptes associés (deux comptes par département au maximum), je vous demande de bien vouloir compléter la fiche de renseignements figurant en annexe et de la faire parvenir au bureau de la qualité des eaux avant le 22/03/2010.

Un mot de passe de connexion à Mantis ainsi qu'un guide d'utilisation de l'outil vous seront transmis à l'issue de cette phase de recensement.

Vous voudrez bien me faire part, sous le présent timbre, des difficultés que vous rencontrerez dans l'application des présentes instructions.

Jocelyne BOUDOT

*signé*

Sous-directrice de la prévention des risques  
liés à l'environnement et à l'alimentation

Nathalie BOULARD

*signé*

Administrateur civil hors classe  
Chef de la mission systèmes  
d'information

## ANNEXE 1

### FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR LA CREATION D'UN COMPTE UTILISATEUR MANTIS

#### CREATION D'UN COMPTE UTILISATEUR MANTIS

\*\*\*\*\*

Nom :

Prénom :

N° de région de l'autorité sanitaire locale de l'ARS :

N° de la délégation départementale :

Vous utilisez :

- SISE-Eaux d'alimentation**
  - au quotidien*
  - régulièrement*
  - de temps en temps*
  
- SISE-Eaux (piscines)**
  - au quotidien*
  - régulièrement*
  - de temps en temps*
  
- SISE-Eaux (eaux conditionnées / thermalisme)**
  - au quotidien*
  - régulièrement*
  - de temps en temps*
  
- SISE-Eaux de Baignades**
  - au quotidien*
  - régulièrement*
  - de temps en temps*